

MEMOIRES
ET
DOCUMENTS

RELATIFS A

L'HISTOIRE DU CANADA,

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTREAL

DE LA FAMILLE DES LAUSON.

1. Les articles additionnels, (datés du 7 mai 1627) de la charte donnée à la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent Associés, contiennent ce qui suit :

Art. 21. Le Receveur rendra compte général par chacune année et enfin d'icelle " en présence du sieur *Intendant* des affaires du dit pays de la Nouvelle-France, &c."

Art. 26. Le Cardinal de Richelieu sera supplié de donner l'*Intendance* des affaires du dit pays de la Nouvelle-France et de la dite Compagnie au sieur de Lauson, " Con-